

### Contexte

Le projet Bretagne Très Haut Débit (déploiement de la fibre optique sur 100% du territoire breton d'ici 2030) nécessite la connaissance de diverses données localisées présentes pour certaines dans GéoBretagne (données altimétriques, orthophotographies, fichiers fonciers,...), à collecter pour d'autres (infrastructures de réseaux existants, points hauts, schémas d'ingénierie, futurs travaux...). La mutualisation de la collecte et le partage des données Télécoms au sein de GéoBretagne intéresse les acteurs impliqués dans le projet mais peuvent aussi être utiles à d'autres métiers (la planification, la sécurité civile, ...).

Certaines données Télécoms, par leur caractère sensible, nécessite une stratégie de collecte et de partage spécifiques, qu'il convient d'étudier grâce à la création d'un pôle métier TELECOMS.

Ce pôle métier TELECOMS n'a pas vocation à se substituer aux producteurs de données, mais offrent à ceux-ci un lieu d'échange dédié à la thématique des TELECOMS ainsi que des outils pour favoriser la mise en cohérence des données et leur partage. Il n'a pas mission d'observatoire (ce serait le rôle du futur syndicat mixte en charge de la gouvernance et de l'animation du projet BTHD), mais il appuie celui-ci en amont avec un dispositif de partage de données.

### Principes généraux

La charte partenariale fixe les objectifs et les principes d'organisation des pôles métiers en son article 4.2.

### Objectifs

Les objectifs du pôle métier TELECOMS sont les suivants :

- Rassembler les différents acteurs impliqués dans la gestion des infrastructures de réseau de communication en Bretagne et leur permettre d'échanger et de partager leurs expériences en matière de données géographiques sur cette thématique,
- Assurer une cohérence dans la création et la structuration des données,
- Disposer d'un référentiel recensant le patrimoine d'infrastructure Télécoms et permettant la prise de décision en matière d'aménagement numérique,
- Permettre la mutualisation et le partage des données préalables notamment à la constitution d'un observatoire du déploiement du projet BTHD (Bretagne Très haut Débit), mais également aux usages locaux et aux autres métiers.

### Animation

Elle se chargera de l'organisation des réunions, de la synthèse des échanges et du suivi de la feuille de route.

L'animation du pôle métier TELECOMS reste à formaliser notamment en vue de l'évolution prévue de la gouvernance du projet et de la volonté des acteurs sollicités par un appel à candidature. Néanmoins, elle pourra dans un premier temps être portée par le Service du Développement Numérique de la Région avec un co-animateur local à déterminer lors des premières réunions du pôle métier.

### Missions générales

- Organisation et animation de réunions régulières du pôle métier TELECOMS (environ 2 à 3 par an en fonction du contexte et des sujets à traiter),
- Mutualiser les réflexions autour d'un modèle de données commun,
- Recensement des besoins communs aux membres du pôle en termes d'outils, de données, d'organisation, de compétences,...
- Définir les projets associés à la récupération et à la diffusion des données qu'il faudrait mener pour répondre aux besoins identifiés, ainsi que les méthodologies adaptées,
- Suivre l'avancement des projets retenus,
- Suivre le contexte réglementaire (INSPIRE, réécriture du décret n°2009-167, DT/DICT,...), veiller à l'articulation avec les règles nationales, et influencer si nécessaire sur les décisions nationales,
- Définir les mesures nécessaires à la récupération et au partage des données sur les infrastructures mobilisables auprès des gestionnaires de réseaux (ErDF, RTE, eaux, France Télécom...), propriétaires de réseaux électriques (Syndicat mixte d'énergie) et opérateurs, au sein du partenariat, ainsi qu'à la compréhension et à l'exploitation de ces données,
- Solliciter les capacités d'ingénierie de l'équipe d'animateur GéoBretagne pour la définition et la mise en œuvre d'outils métier adaptés,
- Mener des actions de sensibilisation et de communication sur les préconisations retenues auprès des acteurs concernés.

### Périmètre

Toutes les « autorités publiques » en Bretagne, au sens de la directive INSPIRE et du périmètre prévu au partenariat GéoBretagne.

En particulier : collectivités, services de l'Etat, syndicats d'énergie, gestionnaires de réseaux, opérateurs

Ponctuellement : selon les besoins identifiés, des acteurs privés (géomètres, cabinets d'études,...)

### Organisation

Deux niveaux d'instance sont prévus :

- Pôle métier étendu : pour l'ensemble des acteurs impliqués dans le projet BTHD et souhaitant contribuer aux missions du pôle métier
- Pôle métier restreint : limité à 15 personnes souhaitant s'impliquer dans des réflexions nécessitant des connaissances techniques en réseaux d'infrastructures Télécoms